



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Unilever

Question écrite n° 5762

Texte de la question

M. Jacques Brunhes appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de l'entreprise Astra-Calvie, du groupe Unilever, à Asnières. Unilever fait un échange d'activité avec Lesieur, filiale d'Eridania Beghin-Say. De la cession des huiles de graine de marque à Lesieur résulterait la fermeture de la plupart des services de l'entreprise Astra-Calvie. En juin dernier, la direction générale de l'entreprise a décidé de mettre en oeuvre un vaste plan de restructuration prévoyant la suppression de 250 postes de travail, et cela malgré la bonne situation financière de l'entreprise. Or, les conclusions de l'expert devant le Comité central d'entreprise montrent que la restructuration de l'entreprise ne découle nullement de la situation financière mais a pour seul objectif de réaliser des économies et des gains de productivité afin de dégager les ressources nécessaires au redéploiement stratégique souhaité par Unilever. La direction de la concurrence a donné son autorisation, jugée comme « une clémence étonnante » par un quotidien spécialisé. Lesieur est ainsi en situation d'oligopole. De plus, Astra-Calvie s'autofinance et pourrait s'octroyer un solde positif de près de 25 millions de francs avec la restructuration envisagée, incluant les aides de l'Etat. Il lui demande donc comment il entend prendre en compte ce dossier et répondre aux attentes des salariés d'Astra-Calvie.

Texte de la réponse

Le plan de restructuration de la société Astra-Calvé, évoqué par l'honorable parlementaire, traduit une réorientation stratégique de l'entreprise et du groupe Unilever auquel elle appartient. Cette réorganisation s'inscrit dans un contexte marqué par une diminution de la consommation de corps gras et particulièrement des huiles à base de graines, ainsi que par une diminution de la place des produits de marque nationale au profit des marques de distributeurs, sur un marché où la sensibilité du consommateur au prix est forte. Face à cette situation peu favorable, Astra-Calvé a souhaité se recentrer sur l'activité de production de corps gras solides qui constitue le coeur de son métier. Parallèlement, Astra-Calvé a cédé sa production d'huiles à base de graines (tournesol, colza, soja) à Lesieur Alimentaire, filiale d'Eridania Beghin-Say, entreprise qui souhaitait également se recentrer sur cette activité qui fait d'elle le numéro un des huiles alimentaires. Unilever et Astra-Calvé particulièrement ne paraissent pas avoir l'intention d'abandonner toute activité dans le secteur des corps gras en France. Mais cet échange d'activités n'est pas sans conséquences sur l'emploi dans les unités concernées : 232 postes de travail ont été supprimés, le site le plus touché étant celui d'Asnières où 146 emplois ont été supprimés pour un effectif initial de 370 salariés. Ce site où était notamment réalisé l'embouteillage des huiles alimentaires a en effet été dédié à la production de margarine précédemment réalisée aux Pays-Bas, activité moins exigeante en emplois. La mise en oeuvre du plan social, qui n'a pas fait l'objet d'aides particulières de l'Etat, se poursuit ; ainsi 19 salariés ont été reclassés à l'intérieur du groupe Unilever, 54 à l'extérieur (notamment auprès de prestataires), 50 salariés ont bénéficié de mesures d'âge et 10 ont reçu une aide pour la création de leur propre entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Brunhes](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5762

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3802

Réponse publiée le : 18 janvier 1999, page 316